

## VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE MAINTIEN DES COMPENSATIONS FISCALES ESSENTIELLES A NOTRE EQUILIBRE BUDGETAIRE

Le gouvernement n'a rien trouvé de mieux pour réduire ses dépenses en direction des collectivités que de supprimer, partiellement en 2013, totalement en 2014, les compensations fiscales aux communes.

Que sont ces compensations fiscales de l'Etat ?

Les personnes âgées, handicapées, à revenu modeste voient leur taxe d'habitation et leur taxe foncière réduites partiellement ou totalement par l'Etat et ce dernier jusqu'à présent compensait aux communes ces exonérations et dégrèvements.

Jusqu'à aujourd'hui, plus la population modeste (exonérée partiellement ou intégralement d'impôt local) était importante plus les compensations étaient élevées.

Pour les communes concernées la décision de suppression des compensations représente une perte importante de ressources (pour Moissac, cela représente 85 000 € en 2013, 400 000 € en 2014...).

Ces décisions brutales nous paraissent profondément injustes. Une commune qui a une fraction de sa population à petits revenus voit ses ressources diminuer sensiblement. Alors que c'est bien dans ces communes qu'il faudrait des moyens supplémentaires pour assurer des services publics communaux nombreux, de qualité et bon marché.

Or déjà, indépendamment de cela, Moissac a des ressources relativement modestes en raison d'une taxe professionnelle historiquement faible. Avec les compensations, la richesse fiscale par habitant n'était que de 644 € contre 958 € pour la moyenne de la strate. Avec des réductions puis la disparition des compensations la ressource de la ville va baisser de façon significative mettant notre commune dans une situation délicate.

Il y aura donc encore des communes très riches et des communes qu'on continue à appauvrir...

Nous demandons solennellement au gouvernement de revoir ce dispositif profondément injuste et inégalitaire pour certaines communes comme Moissac.